

## **Association Nationale des Juges Cunicoles**

Siège Social – 7, rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS - Membre de la Fédération Nationale des Juges d'Animaux de Basse-Cour

**Président** : Frédéric BERNARD Les Vals 12100 MILLAU fredericbernard12@yahoo.fr

[Consultez la Liste des juges cunicoles et caviacoles](#)

Depuis la création d'un corps de juges d'animaux de basse-cour après la seconde guerre mondiale, parallèlement la formation des futurs juges s'est également organisée. Lorsqu'en 1991 les juges se sont regroupés au sein de 3 associations spécifiques – fédérées par la Fédération Nationale des Juges d'Animaux de Basse-Cour –, une formation des élèves-juges a été mise en place.

## **Cursus de formation**

### **Les conditions d'admission comme Élève-Juge Cunicole :**

le candidat doit être de nationalité française,

ne pas avoir subi de condamnation,

être âgé de 18 ans au moins et de 50 ans au plus (il doit se présenter à l'examen final avant 55 ans),

justifier d'au moins 5 années d'élevage de l'espèce lapin (à l'aide des catalogues d'expositions auxquelles il a participé en présentant des lapins),

**Les pièces à fournir par le candidat :**

Une demande **manuscrite** d'admission comme élève-juge.

Un curriculum vitae complet et détaillé mettant en avant son profil cunicole, accompagné du parrainage de son Président d'Association, ainsi que celui d'un Juge Cunicole.

Un extrait de casier judiciaire.

2 photographies d'identité.

**Le Constat d'Aptitude :**

Il comporte deux épreuves :

une rédaction sur un thème simple (durée 2 heures)

Un entretien d'une heure avec 2 juges cunicoles (dont si possible un membre de la commission de formation) pour évaluer ses motivations et sa culture cunicole.

A l'issue de ces deux épreuves, le candidat peut devenir Elève-Juge et il adhère à **l'Association Nationale des Juges Cunicoles** qui assure la formation et l'organisation des examens.

Durée des études.

Elles durent 3 ans au minimum et 6 ans au maximum.

La formation est dispensée à l'aide de cours par correspondance (3 envois par an). Le début de la formation est fixée au

**1**

er

**janvier de chaque année**

.

L'Élève-juge devra suivre au moins 15 expositions en 3 ans, dont des Internationales et des Championnats de Clubs, accompagnant un Juge, ainsi que des Conférences et réunions de formation.

Élève-juge 1<sup>ère</sup> année et 2<sup>ème</sup> année

Minimum 2 ans, maximum 4 ans.

Chaque année l'élève-juge pourra passer un certain nombre d'unités de valeurs (capitalisables).

Le bloc des U.V. doit être réussi pour passer en 2<sup>ème</sup> année, puis en 3<sup>ème</sup> année.

Élève-juge 3<sup>ème</sup> année

Minimum 1 an, maximum 2 ans.

L'élève-juge 3<sup>ème</sup> année passera également des U.V. Si le bloc est réussi au bout de 1 ou 2 ans, il sera nommé **Juge Officiel Cunicole.**